



## La Consécration Nationale de la France et de la République de l'Équateur à la Très Sainte Vierge.

**C'**EST au dix-septième siècle, en 1638, qu'eut lieu la *Consécration officielle et solennelle de la France*, à la Mère de DIEU. S'appuyant sur ce glorieux précédent, la République de l'Équateur, déjà officiellement consacrée au Cœur de JÉSUS, a voulu encore se vouer solennellement au Cœur immaculé de MARIE. Nous allons rendre compte tout à l'heure de cette Consécration nationale de la République de l'Équateur ; mais il est juste auparavant de dire un mot sur la Consécration nationale de la France à MARIE, puisque, pour justifier la Consécration de sa patrie à la Très sainte Vierge, un orateur de la Chambre équatoriale a éloquemment rappelé l'exemple de la Fille aînée de l'Église. Voici donc dans quelles circonstances s'accomplit jadis la Consécration officielle de la France à MARIE.

“ Louis XIII, disent les *Annales catholiques*, avait rencontré bien des difficultés (suscitées surtout par les hérétiques) pendant les premières années de son règne. Il sentit donc le besoin de recourir au ciel, et il consacra la France à MARIE, au pied du maître-autel de l'église Notre-Dame. Pour ce grand acte il avait convoqué le Parlement, la Magistrature, le Corps de ville et le peuple entier. Il pria ensuite tous les Évêques du royaume de faire accomplir *dans toutes les paroisses* la même Consécration par les Représentants de l'État et de la cité, et d'instituer en mémoire de cet événement une *procession annuelle*, le jour de la fête de l'Assomption <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le décret royal de Louis XIII se trouve rapporté par le P. Alet, S. J., dans son bel ouvrage intitulé : *La France et le Sacré Cœur*.